



Titre de la politique : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	
Manuel : CUSM – POLITIQUES ET PROCÉDURES	Département / service auteur : DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES et DÉPARTEMENT DE PLANIFICATION ET D'IMPLANTATION DU PROJET DE REDÉPLOIEMENT DU CUSM
Politique : <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Révisée <input type="checkbox"/> Examinée	Date d'entrée en vigueur : 30-06-2006
Mots clés : Environnement, santé, sécurité, recyclage, gestion des déchets, prévention de la pollution, énergie, écologie, développement durable	
Approuvée par : <input type="checkbox"/> Superviseur / Gestionnaire <input type="checkbox"/> Risque / Éthique <input checked="" type="checkbox"/> Comité des opérations <input type="checkbox"/> CA / Comités	
Portée : <input checked="" type="checkbox"/> CUSM <input type="checkbox"/> Spécifique à un département <input type="checkbox"/> Autre : _____	
Spécifique à un site : <input type="checkbox"/> Oui : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Non	Distribuée à : <input checked="" type="checkbox"/> Personnel <input checked="" type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Autre : _____

I. OBJET

La politique environnementale du CUSM est un énoncé des intentions de l'organisation à l'égard de l'environnement et la base pour ses nombreux programmes et initiatives environnementaux. Elle est destinée à assurer que le CUSM fournit ses services de façon responsable pour minimiser tout risque excessif et impact environnemental défavorable à la santé humaine et à l'environnement naturel.

Le CUSM s'engage à atteindre l'excellence en soins aux patients, en recherche, en enseignement et en évaluation des nouvelles technologies. En honorant sa mission, le CUSM applique des principes de développement durable en tenant compte des considérations environnementales, économiques et sociales ainsi que de santé et de sécurité publique et professionnelle; et il déploie des efforts pour l'amélioration continue de sa performance environnementale dans ses activités quotidiennes.

II. PERSONNES / SECTEURS AFFECTÉ(E)S

Cette politique s'applique à tous les usagers* du CUSM.

III. RÉFÉRENCE / DÉFINITION DES TERMES

* Le terme « usager » désigne le personnel, les médecins, les chercheurs, les bénévoles, les étudiants, les patients, les visiteurs, les consultants et les entrepreneurs du CUSM.

IV. POLITIQUE

- **Engagement corporatif :** Le CUSM va se conformer, et dans la mesure du possible, va surpasser toute législation, règlements et autres exigences fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent aux activités environnementales de l'organisation.
- **Protection des ressources naturelles :** Le CUSM contribuera à la conservation des ressources naturelles et minimisera la pollution par l'entremise des meilleures pratiques, procédures et technologies environnementales.
- **Réduire, réutiliser et recycler :** Le CUSM réduira, réutilisera et recyclera ses déchets autant que possible afin d'améliorer l'utilisation responsable des ressources disponibles.



- **Élimination des déchets** : Le CUSM éliminera de façon responsable tous ses déchets afin de protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de ses usagers et de la communauté.
- **Matières dangereuses** : Le CUSM emploiera les meilleures pratiques afin de prévenir tout dommage ou blessure pouvant être causé par l'entreposage, l'utilisation, le transport et l'élimination des matières dangereuses, incluant toutes formes d'agents physiques, chimiques et biologiques dangereux et d'autres matières potentiellement dangereuses provenant d'un environnement de soins de santé.
- **Pratiques d'achat** : Le CUSM évaluera et adaptera sur une base continue ses pratiques d'achat en vue de minimiser le risque d'impacts environnementaux défavorables.
- **Communication et éducation** : Le CUSM s'assurera que ses usagers sont informés de ses pratiques, procédures et enjeux environnementaux par l'entremise de programmes de formation d'accueil et de formation continue, et de plans de communication.
- **Objectifs environnementaux, surveillance et évaluation** : Le CUSM établira, surveillera, documentera et examinera des objectifs et des visées environnementaux mesurables.

V. PROCÉDURE

- Le CUSM s'assurera que la structure administrative appropriée est en place pour garantir la conformité institutionnelle envers sa politique, dont la mise sur pied d'un **Comité environnemental** permanent au niveau exécutif afin de superviser la politique environnementale et ses programmes, incluant la conformité aux lois et aux règlements applicables; examinera les résultats de sa conformité interne, de ses paramètres environnementaux et de ses indicateurs; et fixera des objectifs à long terme pour l'amélioration continue de sa performance environnementale.
- Le CUSM consacra les ressources nécessaires à l'implantation d'un **Système de gestion environnementale** (SGE), un cadre général qui détermine la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources requis pour l'application de la politique environnementale du CUSM.
- Le CUSM confiera à un **coordonnateur du SGE** la responsabilité du développement et de l'implantation du Système de gestion environnementale.

VI. FORMULAIRES ASSOCIÉS

VII. CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

Un Comité d'accréditation environnementale existe déjà au CUSM au niveau des opérations et il se rapporte au service de Gestion de la qualité. La portée de son mandat est limitée à l'accréditation et à la gestion de la qualité des initiatives, et il n'inclut pas tous les secteurs du CUSM. Une structure administrative appropriée serait requise pour coordonner le travail de ce comité avec un Comité environnemental au niveau exécutif.